

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE_012_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	11	11
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Bernard BASTIDE, Monsieur Lionel BOUNIOL, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Madame Evelyne BREZET, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Jérémie PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN, Monsieur Vincent REMISE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23 (1°);

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Il appartient au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent sur un poste non-permanent en Contrat de projet de 12 mois à temps complet, filière technique, en qualité de technicien territorial, pour assister la chargée de mission SCOT dans l'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale à compter du 1^{er} septembre 2024

Il est précisé qu'une demande d'aide sera adressée auprès de l'Etat au titre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration.

Le Président propose à l'assemblée :

- La création au 1^{er} septembre 2024 d'un emploi non-permanent en Contrat de projet (12 mois) à temps complet, filière technique, en qualité de technicien territorial, en qualité d'assistant-e chargé-e de mission SCOT

L'agent recruté exercera les fonctions de d'assistant-e chargé-e de mission SCOT à temps complet.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- D'adopter [la proposition de création d'emplois ci-dessus](#).
- 2- D'inscrire au budget 2024, chapitre 012, articles 64131 et suivants, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance



Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance

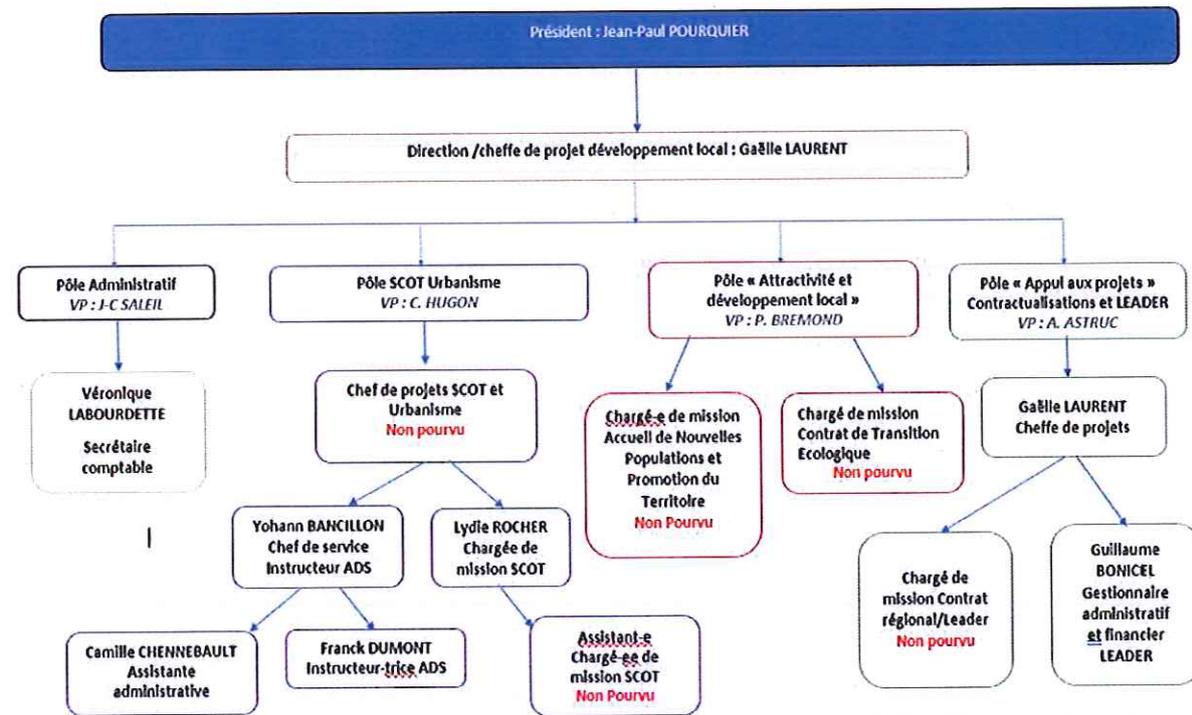
A black ink signature of Monsieur Gilbert GIRMA, written in a cursive style.

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 08/04/2024
048-200078343-DE_012_2024-DE

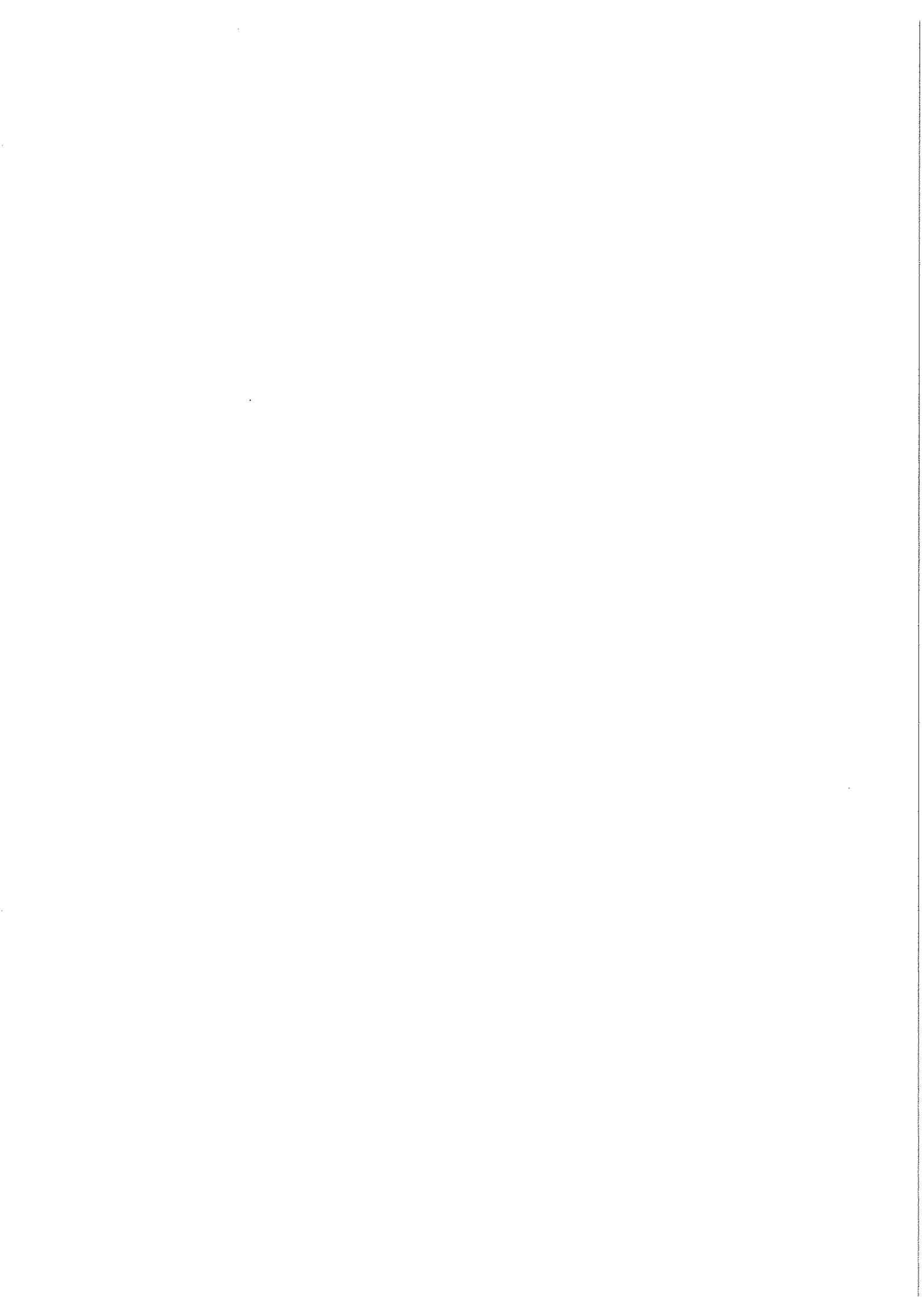
DE_012_2024

Organigramme du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère



RF
Préfecture

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 08/04/2024
 048-200078343-DE_012_2024-DE



Emplois permanents	Grade	Catégorie	Effectifs Budgetaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Statutaire	Contrat actuel	Fondement
Direction de structure/chef(fe) de projet développement local	Attaché	A	1	1	Temps complet		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Chargée de mission accueil des nouvelles populations) (emploi non permanent)	Attaché	A	1	A pourvoir	Temps complet		OUI	Contrat de projet de 36 mois Candidature FEDER Massif central
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	1	1	Temps non complet (24/35 ^{ème})		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Chargé de mission contrat régional et LEADER	Attaché	A	1	A pourvoir	Temps complet		OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chef(fe) de projet SCOT et urbanisme	Attaché	A	1	A pourvoir	Temps complet			CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chargé de mission « Animation du Contrat de Transition Ecologique »	Attaché	A	1	A pourvoir	Temps complet		OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chargée de mission du Schéma de Cohérence Territoriale	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI		Agent statutaire FPT
Assistant-e chargé-e de mission SCOT (poste non permanent)	Technicien territorial	B	1	A pourvoir	Temps complet		OUI	Contrat de projet de 12 mois dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial en Administration
Assistant administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps non complet (17.5/35 ^{ème})	OUI		CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chef de service instructeur du service ADS	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI		CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Instructeur service ADS	Adjoint administratif	C	1	A pourvoir	Temps complet	OUI	OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Instructeur service ADS	Agent de maîtrise principal	C	1	1	Temps complet	OUI		CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Assistant-e de gestion administrative	Adjoint administratif	C	1	A pourvoir	Temps non complet (17.5/35 ^{ème})	OUI	OUI	CDD de droit public L332-8 2° CGCT Ou Agent statutaire FPT

jour à compter du 1^{er} septembre 2024

RF
Préfecture
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2024
048-200078343-DE_012_2024-DE

